



Belgian Disability Forum – Rapport d’activités 2016

1. Introduction

Ce rapport d’activités a pour objectif de donner une vision fidèle de la manière dont le Belgian Disability Forum asbl (BDF) a rempli ses missions au cours de l’année 2016.

Il n’entre pas dans les moindres détails de tout ce qui a été réalisé au cours de l’année. Le Conseil d’administration tient à souligner que la masse de travail à couvrir est considérable et que le secrétariat compte un nombre limité de personnel.

Le plan d’action 2016 avait tenu compte au mieux de cette réalité, en ciblant l’action du BDF sur certaines thématiques prioritaires

Le Conseil d’administration tient à renouveler ses remerciements au secrétariat pour les résultats atteints grâce à son investissement enthousiaste.

Au niveau des thématiques suivies, l’action du BDF s’est centrée sur deux axes principaux :

- la mise en œuvre de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées au travers de l’utilisation des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées dans le développement des politiques qui ont un impact sur la vie des personnes handicapées
- la négociation de l’European Accessibility Act au niveau des Instances européennes

2. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

a) Diffusion et communication 10 ans de l’UNCRPD

Tout au long de cette année 2016, le BDF a continué d’utiliser chaque occasion pour signaler aux décideurs politiques qu’ils doivent tenir compte du contenu de l’UNCRPD dans leurs prises de décisions. Le BDF y fait systématiquement référence dans toutes ses prises de position.

Pour autant, 2016 s’est avérée être une « année de transition ». Sans grande échéance en terme de suivi et de mise en œuvre, il a été particulièrement difficile de faire vivre l’UNCRPD en terme de diffusion et de communication.

Décembre 2016 devait être l’occasion de célébrer les 10 ans de l’UNCRPD. L’EDF et la Commission européenne s’y sont employés et la « célébration » a été ce qu’elle devait être : une célébration. On s’est réjoui du chemin parcouru. On a constaté que la route est encore longue.



Néanmoins, une perspective d'avenir a sans doute manqué au côté de ces deux constats. N'aurait-il pas été possible de montrer une voie ?

A ce titre, le BDF était dans une situation peu propice à l'action efficace : ce n'est pas le BDF qui dispose des leviers pour dire aux gouvernements fédéral, régionaux, communautaires, aux provinces, aux communes et à la Commission européenne qu'ils doivent appliquer le prescrit de la Commission...

Alors, le BDF a décidé d'agir autrement et a préparé le travail d'évaluation à mi-parcours (cf. titre b.). Un travail qui se concrétisera en 2017 en termes de communication.

b) Evaluation à mi-parcours

Partant du constat que la Belgique est à « mi-parcours » entre son premier et son deuxième rapport officiels, le Conseil d'administration a considéré qu'il serait intéressant de mener un travail d'évaluation de ce qui a été acquis.

Concrètement, début juillet, le BDF a écrit à chaque ministre et secrétaire d'état de chaque entité constitutive de la Belgique fédérale.

Le courrier était adapté en fonction des compétences exercées par chaque ministre ou secrétaire d'état et renvoyait aux recommandations UNCRPD pertinentes.

La demande était d'obtenir un état des lieux des mesures concrètes prises pour la mise en œuvre de l'UNCRPD dans les matières relevant de sa compétence.

Au 31 décembre, le Conseil d'administration a fait le point des réponses reçues.

- Le BDF a reçu une réponse de **9 ministres** seulement :
 - Fédéral : Kris Peeters, Johan Van Overtveldt Willy Borsus et Steven Vandeput
 - Vlaamse Gewest : Hilde Crevits
 - Région wallonne : Eliane Tillieux
 - Région de Bruxelles-Capitale : Bianca Debaets
 - Bruxelles Commission Communautaire francophone : Cécile Jodogne, Céline Fremault
- Les réponses reçues apportent des éléments de prise en compte sur 9 recommandations. Les recommandations non couvertes sont au nombre de 14.

<u>Prises en compte :</u>	<u>Non prises en compte :</u>
<u>Recommandations 6, 14, 16, 20, 22, 29, 37, 39, 43.</u>	<u>Recommandations 8, 10, 12, 18, 24, 26, 28, 31, 33, 35, 41, 45, 47, 49.</u>

Commentaire [OME1]: Attention à compléter suite réception Fremault et Vandeput



- Plusieurs ministres avancent, dans leur réponse, les arguments suivants pour justifier leur « relative » inaction :
 1. « il n’y a pas de loi à promulguer dans le domaine pour assurer la conformité avec le texte de la convention... »
 2. « tel aspect n’est pas de ma compétence... mais de celle de tel autre ministre... » (par exemple) »
 3. « ...n’est pas une compétence de mon niveau de pouvoir suite à la 6^{ème} réforme de l’Etat... »
- Pour le BDF, ces justifications sont discutables, au minimum aux niveaux suivant :
 1. Dire qu’il n’y a pas de loi à promulguer pour assurer la conformité relève d’une compréhension très restrictive du contenu de la Convention. L’objectif n’est pas une simple mise en conformité de texte. Si tel était le cas, l’UNCRPD n’aurait pas eu lieu d’être : la déclaration universelle des Droits de l’homme devrait être suffisante. Ce que vise l’UNCRPD est une mise en œuvre concrète des principes énoncés.
 2. Dire que tel aspect des choses ne relève pas de sa compétence est faux : un ministre est, à tout le moins responsable de la mise en œuvre concrète de la législation dans les domaines relevant de son autorité. Prenons la thématique de l’accessibilité. Bien sûr, l’accessibilité des bâtiments dépend de la Régie des bâtiments, mais le Ministre des Finances, par exemple, ne doit-il pas s’assurer que les personnes handicapées ont bien accès à ses services (physiquement et virtuellement). Le cas échéant, ne doit-il pas demander au Ministre en charge de la Régie des bâtiments ou au Ministre en charge de l’agenda numérique de faire le nécessaire ?
 3. Au sens strict, c’est une réalité que la 6^{ème} réforme de l’Etat a transféré des compétences vers les entités fédérées. Pour autant, la **recommandation n°6**-du Comité des droits des personnes handicapées pointe le fait que la structuration actuelle de la Belgique rend la répartition des compétences particulièrement opaque aux yeux des bénéficiaires finaux. Le morcellement mis en place ne justifierait-elle pas des clarifications au niveau « **inter-cabinets** » ?
- Les réponses reçues ont été ventilées par recommandation et serviront de base au travail du BDF pour la préparation de son second rapport alternatif. D’ici-là, elles pourront servir de base pour un questionnement complémentaire des ministres concernés.
- Début 2017, un courrier sera adressé au Premier Ministre et aux Ministres-Présidents afin de leur demander d’inciter chaque ministre à répondre à la demande initiale, de manière à ce que le BDF dispose d’un état des lieux complet. Ce courrier insistera sur le fait que la démarche ne se veut nullement polémique et sera



certainement profitable à chaque ministre pour évaluer le chemin qu'il lui reste à parcourir d'ici à la transmission du second rapport officiel de la Belgique au Comité des droits des personnes handicapées , prévu pour 2019

c) Conférence des Etats parties

Le Président du BDF, Pierre Gyselincx et la Présidente du CSNPH, Gisèle Marlière, ont représenté la société civile belge lors de la Conférence des Etats-Parties à l'UNCRPD qui s'est tenue au siège de l'ONU à New-York du 14/06/2016 au 17/06/2016.

Un tiers des membres du Comité devaient être renouvelés par élection. Les résultats de cette élection présentent un biais important : le Comité ne compte plus qu'une seule femme, sur 18 membres. Le BDF, par la voix de l'EDF, a vivement regretté cet état de fait.

Pour la première fois, une personne handicapée mentale et une personne utilisant la langue des signes ont été élues comme membre du Comité des droits des personnes handicapées.

Les thèmes abordés lors de cette édition 2016 étaient les suivants :

- L'agenda 2030 sur le développement et les personnes handicapées
- L'élimination de la pauvreté et des inégalités pour les personnes handicapées
- La promotion des droits des personnes handicapées mentales et cognitives
- L'accroissement de l'accessibilité à l'information et à la technologie et le développement inclusif

Le BDF avait préalablement participé à la réunion Coormulti¹ du 12/05/2016 chargée de préparer l'intervention de la Belgique lors de cette conférence. La déclaration lue par le chef de la délégation officielle de la Belgique tenait compte des adaptations demandées par le BDF

Enfin, cette 9^{ème} édition de la Conférence des Etats parties a été l'occasion pour la Belgique d'organiser, en collaboration avec l'Union européenne, avec le European Disability Forum, le Qatar et le Mexique un « side event » intitulé « Les obligations de rapportage dans le cadre de l'UNCRPD : partage de bonnes pratiques concernant le suivi des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées ».

Ce side-event a été l'occasion de faire le point sur l'importance de la mise en œuvre des recommandations avec un panel d'intervenants de grande qualité :

¹ Coormulti : réunion de coordination organisée par les services du SPF Affaires étrangères dans le cadre de la participation de la Belgique aux relations multilatérales (http://diplomatie.belgium.be/fr/sur_lorganisation/organigramme_et_structure/m). Y sont invitées les administrations compétentes des entités fédérées. Dans le cadre de l'UNCRPD, la société civile, dont le BDF, participe à certaines réunions de Coormulti.



- [Mrs. Catalina Devandas Aguilar, Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées](#)
- [Emmanuelle Grange, Unité Handicap et Inclusion de la Commission européenne](#)
- [Sheikha Hessa Khalifa bin Ahmed al-Thani, Ancien rapporteur special sur le handicap de la Commission pour le développement social des Nations unies - Qatar](#)
- [Mariana Olivera, Directrice générale adjointe pour les droits humains au ministère des Affaires étrangère du Mexique](#)
- [Yannis Vardakastanis, Président EDF, trésorier de l'International Disability Alliance \(IDA\)](#)

Des échanges, il est ressorti que

- [59 rapport d'Etats-partie ont été traité sur les 93 reçus. Le Comité a bien travaillé, mais le processus est plus lent que prévu initialement](#)
- [le processus initié dans le cadre de l'UNCRPD est considéré comme efficace pour amener les Etats partie à avancer vers la mise en œuvre de l'UNCRPD](#)
- [Obtenir des conseils des organisations représentatives de personnes handicapées est perçu comme nécessaire par les représentants des Etats partie participants, mais s'avère difficile à mettre en œuvre](#)

Les frais inhérents à cette participation ont été pris en charge par la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées. Ce faisant, celle-ci s'est conformée au prescrit de la Convention des nation unies sur les droits des personnes handicapées.

d) Rencontre avec des délégations étrangères

[L'année 2016 n'a pas donné lieu à beaucoup de rencontre avec des délégations étrangères dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNCRPD](#)
[Une seule rencontre relève de cette thématique : Thérèse Kempeneers a représenté le BDF lors du colloque « Désinstitution et transfrontalité » organisée à Lille le 27/09/2016 par l'association française APAJH \(Association pour Adultes et Jeunes Handicapés\).](#)
[Elle y a expliqué, sans fard, la situation actuelle du point de vue des organisations belges de personnes handicapées. Elle a pointé qu'au niveau belge, un dialogue existe sur le sujet entre les organisations et le ministre compétent au niveau de la Région wallonne. Il apparaît qu'en France les organisations de personnes handicapées ne sont pas consultées.](#)

e) Autres actions dans le cadre des traités « Droits de l'Homme »

L'examen de l'état d'avancement national des traités relatifs aux « droits de l'Homme » se réalise selon des rythmes variables. Beaucoup abordent des questions qui présentent de l'intérêt pour les personnes handicapées.



Grâce à la rédaction de son rapport alternatif sur la mise en œuvre de l'UNCRPD, le BDF dispose d'un outil de base qui lui permet de préparer de manière efficace des rapports sur ces autres traités de la sphère des droits de l'homme.

1. Soumission du BDF dans le cadre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques

~~Au cours de cette année 2015~~ Le 17 mars 2016, le BDF a remis à l'ONU une « soumission » dans le cadre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le texte a été rédigé par le BDF et concerté avec les Conseils d'avis existants au niveau fédéral et régional.

Cette soumission a pointé un problème général lié au fédéralisme belge et a émis des recommandations par rapport aux problèmes suivants :

- La complexité engendrée par la dispersion des compétences due à la fédéralisation progressive de la Belgique et à l'absence de réunion de la Conférence interministérielle « Bien-être, sport et famille » rend très difficile la compréhension des processus administratifs par les bénéficiaires finaux, en l'occurrence les personnes handicapées
- La situation des femmes et jeunes filles handicapées : risque accru de violence et d'abus, problématique de stérilisation
- L'exercice des droits civils et politiques par les personnes handicapées : des efforts doivent être réalisés pour garantir l'accessibilité aux procédures de vote et pour permettre à tous les électeurs d'accéder aux informations nécessaires pour pouvoir émettre un vote valablement et en bonne connaissance de cause
- L'intégration socio-économique : assurer à chaque personne handicapée un revenu adéquat, accroître l'offre de logements sociaux ou à loyer raisonnables accessibles, augmenter et diversifier l'offre de place dans les structures d'accueil, développer et harmoniser une réelle politique d'intégration professionnelle des personnes handicapées
- La détention de personnes malades mentales dans les prisons et annexes psychiatriques des prisons belges : faire sortir progressivement les personnes internées des prisons et les placer dans des établissements où elle bénéficieront des soins dont elles ont besoin et de l'accompagnement nécessaire pour leur réintégration sociale

2. Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe

La Charte sociale européenne n'est pas un instrument des Nations Unies. Il s'agit d'un instrument du Conseil de l'Europe.

Néanmoins son contenu et le processus d'évaluation qui y est lié s'en rapprochent fortement. C'est ainsi que le BDF a pu se baser sur le contenu



de son rapport alternatif UNCRPD pour préparer, en 2015, son projet de rapport alternatif sur la Charte européenne.

Ce rapport alternatif a été transmis au Conseil de l'Europe le 29 février 2016.

3. Le suivi de la convention au niveau européen

Commentaire [OME2]: A rédiger

4. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

La libre circulation des biens et des personnes est l'un des fondements principaux de la construction européenne. Depuis de nombreuses années, le BDF y attache une grande attention.

L'année 2016 aura été centrée principalement sur l'avancement du dossier 'European Accessibility Act et sur celui de la Carte européenne de handicap'². Par ailleurs, le BDF a décidé de se désinvestir totalement du dossier 'Access City Award'

a) Carte européenne de handicap

L'année 2015 s'est avérée fructueuse par rapport à au dossier de la carte de mobilité initié et imposé par le BDF au niveau européen.

8 pays ont introduit une candidature et ont été retenus par l'Union européenne pour le développement de cette carte : la Belgique, Chypre, l'Estonie, la Finlande, l'Italie, Malte, la Roumanie et la Slovénie. Un financement européen leur a été octroyé notamment pour développer la carte et un réseau d'opérateurs, un site national d'informations pour les opérateurs et les utilisateurs, une campagne de sensibilisation. Le calendrier est serré puisque la carte devra être implémentée dans les premiers mois de 2017.

Vu la répartition des compétences en matière de politique en faveur des personnes en situation de handicap, les différents Ministres concernés ont marqué leur accord unanime pour travailler ensemble à la mise en œuvre du projet.

Cinq administrations publiques veilleront ensemble à son exécution :

- le Service public fédéral Sécurité sociale (Fédéral)
- l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) (Région wallonne)
- la Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap (VAPH) (Région flamande)
- PHARE (Personne Handicapée – Autonomie Recherchée) (Région Bruxelloise - COCOF)
- la Dienststelle für Personen mit Behinderung (DPB) (Communauté germanophone)

² Il est à noter que la Commission européenne a remplacé l'intitulé antérieur « InclEUusive Card » par « Carte européenne du handicap » ou « EU disability Card »



Un comité de pilotage composé de représentants de ces administrations a été mis en place et développe le projet, en collaboration avec la Banque Carrefour de la Sécurité sociale. Le BDF a insisté régulièrement pour que les différents conseils consultatifs de personnes handicapées soient associés aux étapes stratégiques de mise en œuvre concrète de la carte.

Ce 10/10/2016, les ministres compétents du gouvernement fédéral et des gouvernements des entités fédérées ont officiellement signé le protocole d'accord permettant la mise en œuvre de la « Carte européenne du handicap » (European Disability Card). Ce protocole concrétise les différents choix posés, ainsi que les différentes clés de répartition budgétaire entre les différentes entités de l'Etat belge.

Les Ministres concernés ont également confirmé qu'en un premier temps, la carte sera valable dans les domaines des loisirs, de la culture, du tourisme et des sports. La question des transports sera réévaluée ultérieurement.

A partir de novembre 2016, la carte européenne du handicap est donc entrée dans sa phase de concrétisation. Elle devra aboutir vers la fin du premier semestre 2017.

L'idée (et l'idéal) est aussi que, dans le futur, davantage de pays de l'Union européenne rejoignent ce projet. Plus les pays seront nombreux, plus « forte » sera la valeur de la carte.

Au niveau belge, l'année 2016 a notamment été consacrée à la négociation entre les différentes entités pour parvenir à l'opérationnalisation du projet et aux premières phases de développement, selon un planning défini entre toutes les parties.

Le BDF est satisfait que ses efforts soient ainsi récompensés. Bien sûr, il aurait été préférable que l'ensemble des Etats membres s'impliquent dans ce projet, mais l'important est que cette première étape concrète soit réalisée.

Le BDF restera évidemment très attentif à ce dossier qu'il a initié au niveau belge et européen. Il veillera à ce qu'il reste dans les priorités élevées de l'EDF, avec pour objectif qu'un maximum de pays rejoignent le processus dans les prochaines années.

b) EU Accessibility Act

Année après année, l'on parlait du lancement par la Commission européenne d'un acte législatif européen sur l'accessibilité (*EU Accessibility Act*). En avril, lors de la rencontre EDF – BDF – Marianne Thyssen, celle-ci avait promis la concrétisation avant la fin de l'année 2015.

Le 3 décembre, date symbolique de la journée internationale des personnes handicapées, c'était chose faite : la Commission européenne déposait son projet de directive pour un acte législatif sur l'accessibilité.

Commentaire [DTE3]:

Il y a de l'info qui a été donnée, à plusieurs étapes du projet Ne faut-il pas le dire ?

La phrase telle que formulée laisse en effet la question dans le doute.

Commentaire [OME4]: A rédiger



Le dépôt du projet était assorti d'une période de consultation de la société civile de deux mois, trop courte d'autant qu'elle intégrait la période des fêtes de fin d'année. Soit. Le BDF a donc lancé une consultation de ses membres qui se clôturera le 20 janvier 2016.

Commentaire [DTE5]:
J'imagine qu'il s'agit du texte du rapport 2015 ?

c) Coordination du jury belge d'« Access.City Award »

Après 6 années au cours desquelles le BDF avait assumé la coordination du jury belge de l'Access.City.Award (ACA) et tenant compte de la non prise en compte des remarques qu'il avait adressées à la Commission concernant les modalités pratiques de l'organisation de ce concours, le CA du BDF a décidé de ne plus investir de temps dans cette tâche de coordination.

Il est à noter que Atingo, membre du BDF fait désormais partie du jury européen d'ACA.

5. Participation aux instances de l'EDF

Tout au long de l'année 2016, le BDF a continué à prendre ses responsabilités au sein des instances de l'EDF.

a) Un travail régulier

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, les représentants du BDF et en particulier Gisèle Marlière, sa représentante au CA de l'EDF, ont défendu avec rigueur et conviction les positions préparées de manière collégiale en Conseil d'administration du BDF.

C'est ainsi que des représentants du BDF ont participé aux CA de l'EDF qui se sont tenus à Amsterdam les 12 et 13 mars 2016 et à Bratislava (Slovaquie) les 12 et 13 novembre 2016³³. Ils ont également participé à l'Assemblée générale de l'EDF qui s'est tenue à Dublin les 21 et 22 mai 2016. Thérèse Kempeneers-Foulon et Emilie Desmet y représentaient le BDF.

Par son travail régulier, constructif et volontiers critique (dans le bon sens du terme), le BDF est l'un des Conseils nationaux dont la parole compte au sein de l'EDF.

Fonctionnement de l'EDF

Au cours de l'année 2016, l'EDF a pris des mesures pour améliorer l'implication de ses membres. Ce faisant, il a rencontré les principales observations qui lui avaient été faites par le BDF.

³³ Il est à noter que suite à un problème de santé, Madame Marlière n'a pas pu participer au CA de Bratislava. Néanmoins, les points de vues du BDF ont été communiqué à l'EDF par écrit et Pierre Gyselincx a pu les expliciter en réunion vu qu'il participe au CA en tant que représentant de l'AEH.



Pratiquement, une collaboratrice a été engagée, fin 2015, avec pour tâche principale l'amélioration de la communication interne, à l'intention des membres de l'EDF.

D'autre part, un travail de fonds a été mené pour impliquer l'ensemble des membres de l'EDF à la définition du plan d'action stratégique 2017-2022 de l'EDF. Le BDF a répondu au questionnaire initial rédigé par un évaluateur externe. Il a ensuite donné son point de vue à la version soumise au Board et enfin à la version soumise à l'ensemble de ses membres fin décembre. La version finale de ce plan de travail stratégique sera soumise à l'approbation de l'AGA 2017.

Le Conseil d'administration a salué ce mode de fonctionnement participatif.

b) Les journées européennes de la personne handicapée

Commentaire [OME6]: A rédiger

6. Coopération avec les conseils d'avis

Commentaire [OME7]: A rédiger

La réalité de l'Etat belge implique que les décisions qui ont une influence sur la vie des personnes handicapées sont prises par les entités fédérale et fédérées concernées. Une coordination informelle en matière de handicap est donc nécessaire, notamment du fait de l'implémentation des textes réglementaires et conventionnels établis au niveau supranational.

En 2011, le BDF avait pris l'initiative de réunir les présidents des structures représentatives des personnes handicapées instituées au niveau fédéral, régional et communautaire. Ce groupe a été intitulé « Plateforme des conseils d'avis ».

Le BDF continue à y participer. Ceci est particulièrement important vu que la mise en œuvre des politiques européennes au niveau belge se fera parfois au niveau fédéral, parfois au niveau régional : la concertation et l'information réciproque sont importantes à ce niveau. Le BDF est représenté dans la Plateforme des Conseils d'avis par son Président, Pierre Gyselinck.

Trois réunions ont eu lieu en 2016⁴ (dates). Les thèmes abordés ont été les suivants :

- Les Fonds sociaux européens
- Le rapport alternatif du BDF
- Le lien entre enseignement inclusif et la pauvreté
- L'emploi des personnes handicapées intellectuelles
- Les plans d'action régionaux en matière d'accessibilité des pouvoirs publics

⁴ Ces réunions se sont tenues aux dates suivantes : 2015/03/13, 2015/06/19 et 2015/12/11



- La carte européenne de mobilité
- La sixième réforme de l'état et notamment les défis liés à la mobilité des personnes au sein de la Belgique et l'accès aux droits
- Les rencontres de délégation conjointes BDF-CSNPH avec les ministres fédéraux (cf. titre 2)

Depuis la fin de l'année 2012, la plateforme NOOZO a été dissoute en Flandre. Il n'y a donc plus de représentant officiel de la Flandre au sein de la plateforme des conseils d'avis. Ronald Vrydag continue cependant à suivre ce groupe de manière informelle pour assurer un minimum de suivi par rapport aux organisations qui avaient créé NOOZO.

De même, le BDF regrette qu'il n'existe pas de conseil d'avis pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour la Communauté germanophone de Belgique.

L'ensemble des conseils d'avis expriment le souhait de voir un conseil d'avis se mettre rapidement en place pour les matières qui relèvent de la Région flamande et des Communautés française et germanophone.

Commentaire [OM8]: texte 2015

Commentaire [OM9]: A rédiger

7. Communication - Sensibilisation

a) Information « grand public »

Contrairement à 2014 qui avait vu la communication du BDF centrée exclusivement sur le « Rapport alternatif », au cours de l'année 2015, la communication du BDF a repris un tour un peu plus varié.

Avec 10 Directo diffusés sur l'année, le BDF a maintenu un rythme de parutions régulier. Les thématiques abordées reflètent bien la répartition des efforts du BDF :

- Diffusion des recommandations du comité des droits UNCRPD
- Assemblée générale du BDF
- Publication du Rapport alternatif de l'EDF
- Rencontre EDF-BDF-Marianne Thyssen
- Droit à l'enseignement
- Protection sociale des personnes handicapées
- Carte de mobilité
- Rencontre avec le Commissaire européen aux droits de l'homme
- Acte législatif européen sur l'accessibilité
- Examen périodique universel

Les Directo sont diffusés désormais vers un total de 2000 personnes.

Les Directo étant diffusés au départ de la plateforme Internet du BDF, il nous est possible d'avoir une vue quantitative de l'évolution du nombre de visites sur le site du BDF :



BDF						
Pays visiteurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Belgique francophone	1.916	2.189	2.048	1.988	1.794	0
Belgique Néerlandophone	1.194	1.333	1.858	1.822	2.232	0
Belgique Germanophone	64	46	50	114	186	0
Allemagne	51	49	66	99	121	0
France	76	128	359	307	283	0
Grande-Bretagne	185	133	111	107	266	0
Pays-Bas	64	132	437	535	479	0
USA	619	993	1.326	1.024	1.206	0
Autres pays	122	181	190	216	626	0
Total Général	4.291	5.184	6.445	6.212	7.193	0

Ces données chiffrées sont difficilement exploitables à partir du moment où l'on ne peut déterminer les causes d'une augmentation, comme c'est le cas pour les consultations en Belgique néerlandophone et germanophone, ou d'une diminution, comme c'est le cas pour la Belgique francophone. Il n'empêche que ces tendances différentes sont interpellantes, à partir du moment où l'exploitation du site Internet est exactement similaire en Flandre et en Belgique francophone. Le secrétariat demandera au fournisseur Internet du BDF s'il peut suggérer des outils d'analyse plus fins.

b) Information vers les membres

La partie « *members only* » du site du BDF a été utilisée de manière plus intensive en 2015. C'est ainsi que le travail du Conseil d'administration est désormais alimenté via le site Internet. Il en est désormais de même pour l'Assemblée générale.

Par contre, le secrétariat n'a pas disposé du temps nécessaire pour alimenter son site Internet de manière suffisante. Par ailleurs, un travail a été mené avec le fournisseur Internet pour améliorer l'accès au site du BDF avec les interfaces mobiles.

Internet ne constitue évidemment pas la seule source d'information pour les membres du BDF. Les assemblées générales continueront, bien entendu, à être le lieu privilégié d'information sur l'action du BDF.

Par ailleurs, les responsables des organisations membres du BDF ont régulièrement été informés par e-mail des développements les plus importants aux niveaux européen et supranational.

8. Conclusion

Le fait que le BDF ainsi que ses organisations membres font désormais régulièrement référence aux articles de la Convention, tant dans leur mode de fonctionnement que dans leurs communications constitue un élément important en matière de diffusion de l'esprit de l'UNCRPD.



Nous disposons désormais des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées qui correspondent très bien aux attentes qui avaient été exprimées dans le rapport alternatif du BDF.

Deux outils qui pourront s'avérer très utiles pour les organisations membres du BDF dans leurs contacts avec les autorités, pour faire progresser l'inclusion des personnes handicapées dans la société belge.

Il est intéressant de constater l'impact positif qu'a eu le travail réalisé, les années précédentes, pour préparer et remettre son Rapport alternatif sur la mise en œuvre de l'UNCRPD.

Ce travail a impliqué une charge de travail considérable mais il continue à s'avérer très utile à quatre niveaux :

1. Il permet au BDF de répondre de manière fouillée et concertée à d'autres demandes qui relèvent de la thématique « droits de l'homme ». Il sera bientôt temps de plancher sur la mise à jour de son contenu.
2. Il a assuré au BDF une forme de reconnaissance sur la scène internationale pour les matières liées au handicap : travail avec l'associatif international (*International Disability Alliance, UPR Info*), reconnaissance au niveau des instances de l'ONU en charge du suivi national des traités, contacts avec le Conseil de l'Europe, sollicitation en qualité d'exemple de bonne pratique par des Conseils nationaux d'autres pays dans le cadre de la préparation de leur rapport alternatif.
3. Il sert à alimenter un argumentaire particulièrement utile dans les contacts avec les ministres du gouvernement fédéral et des présidents de certains parlements des entités fédérées.
4. Il est utile, enfin, car il alimente un lien entre les associations du BDF et les conseils d'avis existant au niveaux fédéral et fédérés.

Commentaire [OME10]: – Le texte est celui du rapport d'activité 2015